

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 21 FEVRIER 2020**

03.02.2020 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

L'an deux mille vingt, le 21 février 2020, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florence ARTOLLE, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Ms : M. Olivier SUSINI - Georges LAJARA

Mmes : Florence ARTOLLE - Gisèle CHOLLIER - Martine PINTON - Danièle SANTESTEBAN - Sylvie.KOROL - Francine CLUZEL – Mme Laurence AUTEUIL

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre JOURDAIN – M. Gérard EVANGELISTA

ABSENTE : Mme Christine FADAT

POUVOIRS :

Mme Agnès CLUZEL à Mme Francine CLUZEL

Nombre total des d'administrateurs en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 17 février 2020

Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Madame Florence ARTOLLE ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2019,

Vu le compte administratif 2019,

Vu le compte de gestion du trésor public 2019,

Madame la Vice-Présidente informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la trésorerie de ST PRIEST.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorerie,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2019. (Résultat vote compte de gestion 2019 : pour 10/ contre 0/ abstention 0)

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 21 février 2020,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

**Florence ARTOLLE
La Vice-Présidente du CCAS**

